

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 12 Décembre 2023  
19 heures 00**

-----

GF/EB

N° 003072

Vie Associative -  
Convention ANPEP  
2023 2025

Affiché le :

**Le Mardi 12 Décembre 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIJOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Elhadji NDIJOUR (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé au conseil que le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fixe l'obligation de conclure une convention, pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est précisé que la convention conclue avec l'ANPEP et approuvée par la délibération n° 2712 du 1er juin 2021 arrive à échéance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**Approuve**, le renouvellement de la convention telle que proposée en pièce jointe.

**Dit**, que le montant total attribué sera pris en compte lors de l'élaboration du tableau

des subventions aux associations.

**Dit**, que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune,

**Autorise**, Madame le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Frédérique SACCO



**LE MAIRE**  
Véronique ARNAUD-DELOY

